



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

DDTM 56
Monsieur Bastien RUAMPS

Nos réf. : N° 2025 / 55486
Vos réf. : Votre courriel du 24/07/2025
Affaire suivie par : Muriel TESSON
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : PLU arrêté – Le Tour-du-Parc (56)

Par la demande citée en référence, vous nous informez que le conseil municipal de la commune du Tour-du-Parc a arrêté son projet de PLU, par délibération en date du 9 juillet 2025.

Dans le cadre de la procédure et préalablement à la mise à l'enquête publique, vous nous avez transmis, pour avis, un dossier de PLU sous forme numérique.

L'étude des fichiers transmis m'amène à vous demander les modifications suivantes dans la liste des servitudes d'utilité publique :

- Le gestionnaire de la servitude T7 est : DGAC / Service National d'Ingénierie Aéroportuaire, Département Ouest, zone aéroportuaire CS 14321 – 44343 BOUGUENAIS Cedex ;
- Le texte relatif à la servitude T7 est erroné ; il convient de citer le Code des transports articles R6352-1 à 9 et L6352-1 (et non le code de l'Aviation Civile).

Christophe PERROQUIN
Chef du département SNIA Ouest
DGAC - SNIA

Signature numérique de
Christophe PERROQUIN
christophe.perroquin.dgac
Date : 2025.08.12 20:51:10
+02'00'

